

1

**ON NE PEUT S'IMPROVISER EXPERT EN ASSURANCE!**

**SAVIEZ-VOUS QUE :**

- Les concessionnaires automobiles ne sont autorisés à vous proposer que l'assurance de remplacement
- La loi leur interdit de vendre l'assurance automobile (F.P.A. n°1 - contrat général)
- La loi leur interdit de prendre vos informations personnelles pour remplir une soumission d'assurance

L'ASSURANCE DE REMPLACEMENT	LA VALEUR À NEUF
<p><b>PROTECTION</b></p> <p>Identique chez un concessionnaire ou votre courtier.</p>	<p><b>PROTECTION</b></p> <p>Disponible uniquement auprès de votre courtier.</p>
<p><b>COÛT DE LA PRIME</b></p> <p>En moyenne 60% moins cher auprès de votre courtier.*</p>	<p><b>COÛT DE LA PRIME</b></p> <p>Établi selon un pourcentage de la prime de la police d'assurance.</p>
<p><b>EN CAS DE SINISTRE (SPORTE TOTALES)</b></p> <p>Le concessionnaire vous obligera à remplacer le véhicule chez lui.</p> <p>Votre courtier vous donnera la liberté de faire affaire avec le concessionnaire de votre choix.</p>	<p><b>EN CAS DE SINISTRE (SPORTE TOTALES)</b></p> <p>Vous aurez la liberté de faire affaire avec le concessionnaire de votre choix ou encore d'encasher un chèque équivalent au prix payé lors de l'achat.</p>

\*Rapport annuel 2012 - Institut de assurance automobile (Autorité des marchés financiers)

2

**ON NE PEUT S'IMPROVISER EXPERT EN ASSURANCE!**

**SAVIEZ-VOUS QUE :**

- Les concessionnaires automobiles ne sont autorisés à vous proposer que l'assurance de remplacement
- La loi leur interdit de vendre l'assurance automobile (F.P.A. n°1 - contrat général)
- La loi leur interdit de prendre vos informations personnelles pour remplir une soumission d'assurance

Acquérir un nouveau véhicule implique des choix en termes d'assurance automobile, notamment concernant des produits d'assurance optionnels à votre contrat tels que :

- L'ASSURANCE DE REMPLACEMENT (F.P.A. n°1) POLICE D'ASSURANCE SUPPLÉMENTAIRE**
- LA VALEUR À NEUF (43 E) AVENANT À VOTRE CONTRAT**

Ces produits ont des avantages distincts, mais ils permettent, en cas de perte totale d'un véhicule, de le remplacer par un neuf.

3

**ACHAT OU LOCATION D'UNE NOUVELLE VOITURE... ÊTES-VOUS BIEN INFORMÉ?**

Aligner le volet sur la ligne repère